
De: Ménard, Carole <Menard.Carole@hydro.qc.ca>
Envoyé: 28 juillet 2016 08:02
À: Boutin, Anne-Lyne (BAPE)
Objet: Demande de M. Karim Chami
Pièces jointes: 20160727 Questions complémentaires du BAPE VF.docx

Bonjour madame Boutin,

Vous trouverez ci-joint les réponses à deux questions posées hier par M. Karim Chami, analyste dans le mandat St-Jean.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous demeurons disponibles si de plus amples renseignements sont requis.

Bonne journée.



Carole Ménard

Chargée d'équipe – Gestion stratégique
Équipe – Participation publique
Direction – Participation publique, autorisations gouvernementales et sécurité
Hydro-Québec Équipement et services partagés
855, rue Sainte-Catherine Est, 21^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5
Tél. : 514 840-3000, poste 6065
www.hydroquebec.com

**Questions complémentaires du 27 juillet 2016
adressées à Hydro-Québec (DQ10)**

Question 1

En audience, Hydro-Québec a indiqué que, en règle générale, ses équipes optent pour l'enfouissement lorsque l'espace est insuffisant. Le projet Viger – De Lorimier a été mentionné à titre d'exemple. Est-ce que Hydro-Québec a une référence interne (liste de critères ou outil d'aide à la prise de décision) détaillant ces critères? Si oui, pouvez-vous déposer ce ou ces documents? Si non, pouvez-vous expliquer votre façon de procéder?

Réponse :

Effectivement, le projet Viger – De Lorimier a été cité en exemple car Hydro-Québec opte pour l'enfouissement en milieu urbain, où il s'avère impossible de construire une ligne aérienne, parce que l'espace est insuffisant ou parce que s'y retrouve un obstacle infranchissable. Parfois aussi, comme dans le projet Limoilou sur lequel nous revenons à la question 2, certaines conditions font en sorte qu'une ligne aérienne ne peut être construite en respectant les obligations de l'entreprise ou serait significativement plus coûteuse.

Cela dit, il n'y a pas de directive interne proprement dite détaillant les critères menant à la construction d'une ligne aérienne ou d'une ligne souterraine : les équipes de projets sont d'abord guidées par le principe directeur que nous venons d'énoncer.

Dans les faits, les lignes aériennes constituent plus de 99 % du réseau de transport d'Hydro-Québec car :

- les coûts de construction des lignes souterraines sont significativement plus élevés (tel qu'expliqué en audience, réf. DT-1 p. 57-58);
- la durée de vie des équipements souterrains est moins longue;
- les lignes souterraines nécessitent la construction de liaisons aérosouterraines qui constituent des équipements relativement imposants;
- la localisation des bris, et parfois leur accessibilité, est plus difficile. Aussi, les délais moyens de réparation sont jusqu'à deux fois plus longs.

Question 2

Est-ce que le projet Limoilou a changé à la suite d'une opposition citoyenne? Pourquoi avez-vous opté pour l'enfouissement dans le cas du projet Limoilou?

Réponse :

Le projet de ligne à 230 kV dans Limoilou était prévu en souterrain dès le départ et ce n'est pas en lien avec une opposition citoyenne.

***Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV
et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Dollard-Des Ormeaux***

De fait, dans le cas du projet Limoilou, Hydro-Québec a établi au tout début des études que la ligne devait nécessairement être souterraine en raison de :

- l'espace restreint dans l'emprise existante;
- et de l'obligation de maintenir l'alimentation des clients pendant les travaux.

Rappelons que c'est dans un esprit de concertation qu'Hydro-Québec a formé une table d'information et d'échange (TIE) en vue d'élaborer des tracés souterrains pour le raccordement du poste de Limoilou au réseau. Le mandat de ce comité provisoire consistait précisément à élaborer des tracés souterrains acceptables. Ainsi, les tracés souterrains ont évolué au fil des échanges et des études.

La nouvelle ligne de transport souterraine reliant les postes de Limoilou et de Québec, composée de deux circuits distincts, l'un de 5,8 km et l'autre de 5,3 km, a été mise en service en 2015.